



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du jeudi 3 février 2022 à 19 heures

N°01- 02 -2022- Février

L'an deux mil vingt-deux, le 3 février, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021
2. Présentation du projet du Petit Café de Pays
3. Centre de Loisirs du Boulay-Morin
4. Délibérations :
 - EPN : Propositions des 4 compétences
 - SIEGE : Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge Electrique
5. EPN : Convention DECI (hydrants)
6. Informations
7. Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames MOREL, TROVEL, PLURIAU

Messieurs RONNÉ, BERT, BRUNET, D'AUBIGNY, FAUCHE, LECOQ, MANCHON, MARIN

Absents - Excusés :

Madame CAPEL donne procuration à Madame TROVEL

Madame BOURY, Monsieur TURPIN

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19H00 par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021.

Le compte rendu ayant été adressé à chaque élu, ce dernier est approuvé et signé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance qui sera une élue municipale : Mme TROVEL se désigne.

Le maire informe l'assemblée de l'enregistrement de la séance.

2. Présentation du projet du Petit Café de Pays

Pour le Projet du Petit Café de Pays prévu sur la nouvelle acquisition de la commune : « la propriété Aron », l'équipe du centre intercommunale du Cap Nord- Est, Maison des Solidarités de Gravigny, représentée par Monsieur Julien Béalet et Monsieur Julian Dailliet nous ont présenté :

- Une plaquette de communication réalisée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui soutient et agréé les Espaces de Vie Sociale (dénommés P'tits Cafés de Pays sur le Cap Nord Est),
- Une vidéo de présentation de la démarche de développement du P'tit Café de Pays de Saint Germain des Angles réalisée par notre référent EVS,
- Un calendrier prévisionnel présentant les 3 grandes étapes de la démarche proposée sur votre commune.

3. Centre de Loisirs du Boulay-Morin

Monsieur le maire informe suite à une réunion concernant le Centre de Loisirs du Boulay-Morin, une convention de mise à disposition et d'utilisation des espaces petite enfance de la commune du Boulay-Morin au profit d'Evreux portes de Normandie.

Ces sommes seront à prévoir au budget 2022.

Estimation participations annuelles des communes (sous réserve des retours PST / EPN)

Communes	Invest/Emprunt 10ans	Fonctionnement/an	TOTAL Annual
Le Boulay Morin	1 643,77 €	1 491,04 €	3 134,80 €
Dardez	387,25 €	351,27 €	738,52 €
Irreville	1 019,67 €	924,92 €	1 944,59 €
Reuilly	1 315,39 €	1 193,17 €	2 508,56 €
Emalleville	1 159,67 €	1 051,91 €	2 211,58 €
La chapelle du Bois des Faux	1 324,26 €	1 201,22 €	2 525,49 €
	6 850,00 €	6 213,53 €	13 063,53 €

4. Délibérations :

➤ Délibération : EPN Propositions des 4 compétences

Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie a proposé de faire évoluer la rédaction de 4 de ses compétences statutaires. Deux de ces compétences connaissent aujourd'hui une certaine évolution : la Santé et le Sport de haut niveau, avec les projets de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires et l'Unité médicale mobile sur le territoire d'EPN, et le financement du triathlon. Les deux autres compétences, la Cohésion sociale et territoriale et l'Appui à la formation professionnelle nécessitent, quant à elles, une précision dans leur définition. En effet, la compétence « Cohésion sociale et territoriale » se révèle être une définition assez générique et nécessite que soit précisée l'étendue de ses missions. Ainsi, il est proposé la définition suivante : « Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires de cette attribution ».

Pour ce qui concerne la **compétence « Appui à la formation professionnelle »**, les actions menées par EPN semblent aujourd'hui dépasser la stricte définition de la formation professionnelle et s'étendent sur des champs connexes tels que l'orientation et l'emploi.

Aussi, il est proposé de préciser et compléter la définition de cette compétence, au regard des actions menées par EPN dans ce domaine, de la façon suivante : « Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi, et coordination des actions afférentes à ces thématiques ».

Concernant la **compétence « Soutien au sport de compétition de haut niveau »**, outre le soutien au Basket Ball, Volley Ball et Hand Ball, EPN entend soutenir également le Triathlon.

Concernant la **compétence Santé**, le Conseil communautaire, par délibération du 3 avril 2019, décidait de prendre cette nouvelle compétence facultative « Santé » à compter du 1er septembre 2019. Cette compétence comprend actuellement le pilotage du contrat local de santé, l'accueil de stagiaires et de professionnels de santé ainsi que les actions de développement de l'économie locale en matière de santé.

Aussi, les « actions de développement de l'économie locale en matière de santé », ne constituant plus aujourd'hui une action pertinente de la compétence Santé, il est proposé sa suppression de la définition. Par ailleurs, afin de répondre à un besoin de la population d'EPN, un projet d'unité de santé mobile est apparu.

Ce projet consiste à mettre en place un bus médical itinérant sur le territoire d'EPN au plus près des patients dépourvus de médecin référent.

Enfin, en 2021 EPN décidait de s'associer au portage d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), en accompagnement des professionnels de santé, le PSLA d'Evreux Sud.

La mise en œuvre de ce projet est destinée à faire face à la désertification médicale. Porté par plusieurs professionnels de santé regroupés, ce projet bénéficie du soutien d'EPN qui encourage l'installation de professionnels de santé sur son territoire, en proposant les infrastructures nécessaires à leur installation. Un second PSLA, Evreux centre, devrait également bénéficier du soutien d'EPN. Afin d'intégrer ces évolutions, il est proposé une actualisation de la compétence Santé de la manière suivante : « Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomération, Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé, Unité mobile de santé, Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Evreux Sud et d'Evreux centre ».

Cette compétence facultative est listée de façon à ne pas empiéter sur les éventuelles autres actions qui pourraient être portées directement par les communes et revêtant un intérêt communal.

Pour être actée officiellement par Monsieur le Préfet de l'Eure, ces évolutions de compétence nécessitent, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, l'accord des communes membres, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-17,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à l'évolution des 4 compétences d'EPN telles que libellées ci-après :

-Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques.

-Cohésion sociale et territoriale : Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires.

-Soutien au sport de compétition de haut niveau dans les domaines suivants : Basket Ball, Volley Ball, Hand Ball et Triathlon.

-**Santé** :

-Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomération

-Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé

-Unité mobile de santé

-Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Evreux Sud et d'Evreux centre.

➤ **Délibération : SIEGE « Adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques »**

Vu les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017 portant modification de statuts du SIEGE,
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17 relatif au transfert des compétences facultatives,
Vu les dispositions des articles 4 et 5 des statuts du SIEGE portant modalités de transfert et de reprise des compétences optionnelles, et l'article 7 relatif à l'exercice de la compétence optionnelle en matière d'infrastructures de charge pour véhicules à motorisation électrique,

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune. Cette adhésion permettra au SIEGE27 de réaliser et de suivre le schéma départemental des IRVE recommandé par la loi d'orientation des mobilités sur l'ensemble du territoire départemental et de le mettre gracieusement à disposition des territoires.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le SIEGE ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que sous réserve de délibération concordante du comité syndical du SIEGE conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts.

Délibération :

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique.

5. EPN : Convention Hydrants

Monsieur le Maire informe de la réception d'une nouvelle convention pour l'entretien, le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la commune.

Il est proposé un nouveau tarif applicable par Point d'Eau Incendie (PEI) de 85 € HT.

Cette nouvelle convention sera accompagnée d'un arrêté municipal.

Informations

Monsieur Le maire informe :

- De la commande d'un capteur de CO2 pour l'école auprès de la centrale d'achat EPN au prix de 250 € HT. Une demande de subvention est à faire auprès de la préfecture.
- Que toutes les demandes de subventions pour les projets 2022 ont été envoyées.
- De la mise en place de la dématérialisation de l'urbanisme.
- Des prochains travaux rue de la Mairie du 7 au 23 février 2022.
- Que « Avis à la Population n°2 » a été distribué à tous les habitants par l'agent communal.
- De la création d'un CFAie (Centre de Formation dédié à la coiffure à la mécanique et à la vente) qui sera implanté à Normanville.
- D'un projet d'école de l'ESCCI (Ecole Supérieure de la Chambre de Commerce et d'Industrie) dans les locaux de Notre Dame à Evreux.
- Du projet d'harmonisation des taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).
- Que les prochaines **élections présidentielles** auront lieu les 10 et 24 avril 2022.
- Que les prochaines **élections législatives** auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 21 H.

M. RONNÉ CHRISTIAN, maire	Mme TROVEL MADELYNE 1 ^{ère} Adjointe	M. BERT ERIC 2 ^{ème} Adjoint	LECOQ MICKAEL 3 ^{ème} Adjoint
M. FAUCHE GILLES 4 ^{ème} Adjoint	Mme BOURY SOPHIE <i>Absente Excusée</i>	M. BRUNET DAVID	Mme CAPEL ISABELLE Absente Procuration à Mme Trovel
M. D'AUBIGNY PIERRE	M. MANCHON CHRISTOPHE	M. MARIN MICHEL	Mme MOREL JOCELYNE
Mme PLURIAU ALEXANDRINE	M. TURPIN LOIC <i>Absent Excusé</i>		